

## **Conseil du 26 septembre 2019**

*Etaient présents :* Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Roland ARNOLD, Claudine MICLO, Maxime LEBORGNE, Danièle LAMPRIERE, Nicole VILLER, Pierrick LORY, Isabelle JOUFFE, Sylvie ROBIN, Stéphanie CAUDRON, Vincent CHESNAIS, Magalie TEILLET, Isabelle GUILBAUD et Vincent PERROQUIN, formant la majorité des membres en exercice.

*Etaient excusés :* Catherine HEREL (ayant donné pouvoir à Claudine MICLO), Jean-Claude HESRY (ayant donné pouvoir à Loïc REVEL), Emmanuel CADE (ayant donné pouvoir à Maxime LEBORGNE), David GUILLEMER (ayant donné pouvoir à Vincent CHESNAIS)

*Secrétaire de séance :* Loïc REVEL

*Le procès-verbal de la séance du 11 juillet est adopté à l'unanimité.*

### **PLUiH – Réponse aux remarques formulées lors de l'enquête publique**

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique relative au PLUiH a débuté le 12 août. Les services de Dinan Agglomération ont transmis les remarques déjà enregistrées à chaque commune afin qu'elle en prenne connaissance et, au besoin, faire un retour sur les commentaires.

Il présente les observations pour Pluduno :

- Parcelles ZL n° 47, 48 et 162 - Rue du Val : Demande de constructibilité de terrains situés en continuité du bourg. Avis défavorable du service urbanisme.
- Parcelle YA n° 123 et 139 - « Yriac » : Demande de maintien en zone constructible.

Ces 2 observations ont reçu un avis défavorable du service urbanisme de Dinan Agglomération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal émet les observations suivantes suite aux remarques émises lors de l'enquête publique :

- Pour les parcelles de la rue du Val :

Il est dommage de ne pas avoir maintenu l'alignement du PLU

Les dents creuses sont des surfaces perdues pour l'agriculture

Les réseaux sont existants à proximité.

De plus, il a été constaté des erreurs manifestes sur le recensement des haies dans le dossier du PLUiH.

### **Adhésion au réseau des bibliothèques-médiathèques de Dinan Agglomération**

Dinan Agglomération ayant la compétence « Promotion de la lecture publique par la coordination du réseau bibliothèque-médiathèque du territoire », le Conseil Municipal valide l'adhésion de la commune au réseau des bibliothèques-médiathèques de Dinan Agglomération, à compter du 1er janvier 2020.

Les objectifs de cette adhésion sont les suivants :

- La constitution d'un catalogue commun :

Les lecteurs auraient à leur disposition un catalogue commun constitué par les collections de l'ensemble des bibliothèques intégrant le réseau. La mise en place d'un logiciel commun permet la mise en place d'un catalogue et d'un fichier lecteurs communs et l'échange de documents entre bibliothèques.

- La circulation des lecteurs :

La mise en place d'une carte unique de prêt permettrait aux lecteurs d'emprunter dans l'ensemble des bibliothèques intégrant le réseau. Cela augmenterait donc le nombre de documents disponibles pour chaque lecteur.

- Des services en ligne proposés aux lecteurs :

La mise en place d'un logiciel commun et d'un portail internet permettraient aux lecteurs du réseau des bibliothèques de consulter le catalogue en ligne, de réserver des documents ainsi que de gérer leurs prêts à distance.

- La mutualisation des pratiques entre bibliothèques :

Le logiciel commun permettrait de développer les prêts entre les bibliothèques (outils d'animations, livres...).

### **Appliques extérieures de la médiathèque**

Après étude des devis reçus, le Conseil Municipal accepte l'offre faite par CALVEZ Electricité de Dinan pour l'acquisition de 4 appliques extérieures LED pour l'accès de la médiathèque vers le jardin pour un montant de 442,56 € H.T. (531,08 € TTC),

**Extincteurs mairie-médiathèque et local magasin trois fois rien** Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par ARMOR ACTION INCENDIE de Langueux pour l'acquisition d'extincteurs et autres accessoires obligatoires de sécurité pour les nouveaux bâtiments de la mairie et médiathèque et pour le local occupé par le magasin « Trois fois rien » et valide les prix unitaires proposés, à savoir :

- Extincteur eau pulvérisé : 57,80 € H.T.
- Extincteur eau pulvérisé 9L. : 59,50 €
- Extincteur CO2 2kg : 63,40 €
- Panneau classe de feu : 1,80 €
- Consigne générale de sécurité : 6,60 €
- Registre de sécurité : 6,60 €

### **Vérification installations électriques et gaz-**

Maxime LEBORGNE, Adjoint au Maire, informe qu'il est obligatoire de prévoir la vérification annuelle des installations électriques et de gaz des nouveaux bâtiments communaux : mairie-médiathèque, atelier du service technique et local du « magasin Trois fois rien ». Il propose de passer un avenant au contrat d'abonnement avec la société Ar'Control qui réalise déjà ces contrôles pour les autres bâtiments. Le Conseil Municipal accepte l'avenant n°1 au contrat d'abonnement pour un montant de 280,00 € H.T. (336,00 € TTC).

**Acquisition panneaux numérotation de maisons** auprès de l'entreprise SIGNAUX GIROD de Saint-Gilles pour un montant de 2 217,47 € H.T. (2 660,96 € TTC),

### **Appareils de chauffage électriques pour future maison des associations et salle Chateaubriand :**

Maxime LEBORGNE, Adjoint au Maire, propose l'acquisition d'appareils de chauffage électriques complémentaires pour la future maison des associations (ancienne mairie). Le système actuel au fuel sera maintenu au minimum afin d'éviter les problèmes d'humidité.

Il est également proposé d'équiper la salle Chateaubriand (ancienne salle de

réunions) des mêmes appareils.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de l'entreprise CALVEZ pour l'acquisition d'appareils NOVEO 2 au prix unitaire de 429,88 € H.T., le nombre d'appareils nécessaire sera défini à l'issue de la prochaine réunion de réflexion sur l'aménagement de ce bâtiment organisée avec les élus et les associations,

### **Rérocession de voirie à « Saint Père »**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de Mme Frédérique BEUREL, propriétaire au lieu-dit « Saint Père », pour l'acquisition d'une section du chemin rural desservant uniquement sa propriété. Le Conseil Municipal décide de rétrocéder une section du chemin rural au lieu-dit « Saint Père », au prix d'un euro le m<sup>2</sup>. Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

### **Compétence voirie Dinan Agglomération- convention de réalisation de prestations de service**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention pour la réalisation de prestations de service entre Dinan Agglomération et la Commune concernant la compétence voirie.

Cette convention permet à l'EPCI de confier la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions aux communes. Elle a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles la commune assure au nom et pour le compte de Dinan Agglomération la réalisation de prestations de service dans le cadre de la compétence voirie.

Le Conseil Municipal accepte la convention précitée.

### **Aménagement nouveau restaurant scolaire de l'école privée**

Maxime LEBORGNE, rappelle que les plans d'aménagement du nouveau restaurant scolaire pour les élèves de l'école Sainte Jeanne d'Arc dans l'ancienne médiathèque ont été validés et qu'en conséquence, la consultation pour la réalisation de ces travaux peut être lancée.

### **Questions diverses**

- Véhicules du service technique : 2 véhicules ne peuvent plus circuler. Voir les besoins du service.
- Travaux aménagement rue Saint Roch/place de l'Eglise : le réseau d'eaux pluviales étant en mauvais état, des travaux de réfection sont à réaliser. Début des travaux le 14 octobre. Réunion de chantier tous les jeudis. Courrier d'information à faire aux riverains, agriculteurs, service de transport scolaire & de ramassage des ordures ménagères.